Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Le Bitcoin est-il devenu un actif de trésorerie comme un autre ?



Compte bancaire, monétaire, obligations, Bitcoin : la plateforme Coinhouse décrypte ce que chaque solution peut réellement apporter à la trésorerie d'une entreprise.

Laisser dormir sa trésorerie, la placer, la sécuriser ou la diversifier : pour les dirigeants d'entreprise, la gestion des excédents de cash est redevenue un véritable sujet stratégique. Et aux côtés des solutions traditionnelles comme les comptes à terme, les fonds monétaires ou les obligations, un nouvel actif commence à entrer dans les réflexions : le Bitcoin. Mais peut-on réellement gérer une partie de la trésorerie de son entreprise en Bitcoin comme on la placerait sur un produit financier traditionnel ?

Pour Coinhouse, acteur français de référence des crypto-actifs auprès de plus de 3 000 entreprises, l'enjeu est avant tout de dépasser une comparaison qui ne serait pas pertinente. Liquidités bancaires,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

placements monétaires, obligations et Bitcoin peuvent tous entrer dans une réflexion financière, mais ils ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni au même horizon, ni au même niveau de risque.

Avant de parler de rendement, à quoi doit servir la trésorerie ?
Toutes les liquidités présentes sur le compte d'une entreprise ne sont pas réellement disponibles pour être investies.
Une première partie doit rester mobilisable pour payer les salaires, les fournisseurs, les charges ou absorber un imprévu. Une deuxième peut correspondre à des sommes dont l'entreprise sait qu'elle n'aura pas besoin à court ou moyen terme et qui peuvent être placées sur des supports adaptés. Enfin, certaines sociétés disposent d'une trésorerie véritablement excédentaire, avec un horizon beaucoup plus long.

C'est essentiellement sur cette dernière poche que la question d'une diversification vers des actifs plus volatils comme le Bitcoin peut commencer à se poser.
Pour Coinhouse, la première question d'un dirigeant ne devrait donc pas être « quel placement rapporte le plus ? », mais « quand aurai-je besoin de cet argent et quel niveau de risque puis-je accepter d'ici là ? »

Compte bancaire, monétaire, obligations, Bitcoin : quatre logiques différentes
Les liquidités bancaires répondent avant tout à un besoin de disponibilité. Les placements monétaires ou à terme permettent de faire travailler une trésorerie qui ne sera pas utilisée immédiatement, avec généralement une recherche de stabilité. Les obligations permettent d'aller chercher un couple rendement-risque différent, en acceptant notamment un risque de taux et de crédit.

Le Bitcoin, lui, répond à une autre logique. Il n'offre pas de rendement contractuel et sa valeur peut fortement fluctuer. Une éventuelle exposition doit donc être envisagée sur un horizon plus long, avec un niveau de risque sensiblement supérieur et uniquement sur des capitaux dont l'entreprise n'a pas besoin pour fonctionner.

Le Bitcoin ne vient donc pas remplacer les outils traditionnels de gestion de trésorerie. Il ajoute une nouvelle possibilité de diversification pour certaines entreprises capables d'en accepter le risque.

Ce qui a changé : le Bitcoin entre progressivement dans les discussions financières traditionnelles
Il y a encore quelques années, Bitcoin et trésorerie d'entreprise appartenaient à deux univers presque totalement séparés. Depuis, le développement de l'investissement institutionnel, l'arrivée de nouveaux véhicules financiers et la mise en place d'un cadre réglementaire européen ont progressivement changé la manière dont les crypto-actifs sont considérés.

Cela ne signifie pas que le Bitcoin est devenu moins volatil. Mais il devient un actif que les entreprises peuvent désormais être amenées à évaluer selon des critères financiers classiques : pourquoi le détenir, pendant combien de temps, avec quelle exposition et pour quel niveau de risque ?

« Le Bitcoin n'a pas vocation à remplacer le compte bancaire, les produits monétaires ou les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

obligations. »

Nicolas Louvet, PDG de Coinhouse

Ce mouvement prend d'ailleurs de l'ampleur. D'après S&P Global, la barre des 100 entreprises cotées détenant du Bitcoin a déjà été franchie, cumulant plus d'un million de BTC, ce qui équivaut à environ 5 % de la masse monétaire maximale disponible.

Par ailleurs, une enquête menée en septembre 2025 par la société financière américaine River, spécialisée dans les services Bitcoin, indique qu'elle accompagne plus de 3 000 entreprises outre-Atlantique. Parmi elles, 75% comptent moins de 50 salariés, démontrant ainsi que cet engouement gagne aussi les PME.

« Le Bitcoin n'a pas vocation à remplacer le compte bancaire, les produits monétaires ou les obligations, explique Nicolas Louvet, PDG de Coinhouse. En revanche, il peut désormais entrer dans une réflexion de diversification pour certaines entreprises disposant d'une trésorerie réellement excédentaire. Le sujet n'est pas de convaincre toutes les entreprises d'en acheter, mais de leur permettre de comprendre si cet actif peut avoir une place dans leur stratégie et, si oui, laquelle. »

Avec les crypto-actifs, de nouveaux enjeux pour les entreprises

L'intégration de Bitcoin dans une trésorerie soulève par ailleurs des problématiques qui dépassent le simple choix d'investissement : gouvernance, sécurité, conservation des actifs, traçabilité des opérations ou encore intégration dans les processus comptables et financiers. Des problématiques qui nécessitent un environnement adapté aux entreprises et différent de celui d'un investisseur particulier.

« C'est sur ce terrain que Coinhouse entend jouer un rôle clé auprès des entreprises françaises, , explique la plateforme des crypto-actifs. Pionnier français du secteur, Coinhouse accompagne particuliers, professionnels et entreprises dans l'achat, la vente, la conservation et la gestion de crypto-actifs. Premier acteur enregistré PSAN auprès de l'Autorité des marchés financiers en 2020 et désormais agréé Prestataire de Services sur Crypto-Actifs dans le cadre du règlement européen MiCA, Coinhouse propose notamment une offre spécifiquement destinée aux entreprises. Car la maturité du Bitcoin dans le monde de l'entreprise ne se mesurera probablement pas au nombre de sociétés qui en détiennent, mais à leur capacité à décider, en connaissance de cause, si elles ont intérêt ou non à en détenir. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Retards de paiement : près de 2 dirigeants français sur 3 redoutent une aggravation en 2026



Les retards de paiement se sont imposés comme un frein structurel pour les entreprises françaises, pesant à la fois sur leur trésorerie, leur productivité et leur capacité de croissance. Selon une étude OpinionWay réalisée pour la société de paiements bancaires GoCardless, 65% des chefs d'entreprise anticipent une aggravation des retards de paiement en 2026. Une inquiétude qui s'inscrit dans un contexte économique toujours sous tension, marqué par une inflation persistante et des coûts de financement élevés.

Les retards de paiement ne sont plus l'exception, mais la norme. Près de neuf entreprises sur dix (94%) déclarent perdre de l'argent chaque mois du fait de paiements tardifs, et 91% y consacrent du temps de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

recouvrement, faisant de cette activité une charge opérationnelle à part entière.

Si 32% des entreprises citent les retards de paiement comme l'un de leurs principaux irritants en matière de paiement, la pression n'est pas répartie de manière uniforme. 27% des entreprises de plus de 5 000 employés perdent plus de 10 000 euros par mois en raison des retards de paiement.

Quand la trésorerie se tend, la croissance s'essouffle

Les retards de paiement ne fragilisent pas seulement les flux de trésorerie, elles pèsent directement sur les choix stratégiques des entreprises, les forçant à adopter des mesures défensives : 27% ont augmenté leurs prix, avec un impact direct sur des consommateurs déjà affectés par le coût de la vie ; 22% ont reporté le lancement de nouveaux produits et 19% ont gelé les recrutements. Le phénomène est particulièrement prégnant dans la banque et la finance, où près de la moitié des acteurs (46%) ont différé leurs projets d'embauche en raison des retards de paiement, affaiblissant encore la dynamique économique globale.

Dernière la résignation, l'inquiétude demeure

Les entreprises ont largement intégré les retards de paiement dans leur fonctionnement quotidien, les percevant comme un coût quasi inévitable de leur activité (73%). Pour autant, cette forme de résignation ne rime pas avec indifférence. Près des trois quarts d'entre elles demeurent préoccupées par leurs effets (72%), et deux tiers estiment que les retards de paiement freinent directement leurs ambitions et leurs projets de croissance (66%). S'ils sont désormais « acceptés », les retards de paiement continuent de peser lourdement sur la confiance des entreprises et les décisions à long terme.

Jusqu'à 20% du chiffre d'affaires sacrifié pour éviter le sujet

Malgré une inquiétude largement partagée, les retards de paiement demeurent tabou dans de nombreuses relations commerciales. Au cours des douze derniers mois, plus de la moitié des entreprises (52%) ont évité d'aborder la question avec leurs clients. Mais le silence a un prix : 80% des entreprises seraient prêtes à renoncer jusqu'à 20% de leur chiffre d'affaires annuel pour ne plus avoir à gérer ces situations. Un chiffre qui illustre la tension entre pragmatisme économique et lassitude opérationnelle.

« Cette étude montre que les retards de paiement ne relèvent plus d'un simple aléa de trésorerie, mais constituent désormais un frein structurel à l'économie française, explique Clémentine Destrez, Sales Manager Emerging and Corporate chez GoCardless. Ce qui frappe particulièrement, c'est le niveau de résignation : de nombreuses organisations ont appris à composer avec ces retards, tout en mesurant pleinement leurs effets délétères sur la croissance, l'emploi et l'investissement. Lorsque certaines préfèrent absorber des pertes plutôt que d'ouvrir le dialogue avec leurs clients, cela révèle à quel point le problème est désormais profondément installé. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

77% des indépendants ont une trésorerie qui dort sur un compte courant



Pourtant, 93 % des 'freelances' seraient prêts à faire travailler leur trésorerie. Deux indépendants sur 3 avouent être inquiets pour leur retraite, mais seulement 49% ont mis en place un plan d'épargne pour leurs vieux jours. Seuls 41% des indépendants savent que leur petite entreprise peut cotiser pour leur retraite. Plus de 49% des indépendants disent ne pas être du tout conseillés par leur comptable.
« Comment est gérée la trésorerie des indépendants ? » C'est la question sur laquelle s'est penché Yomoni, leader de la gestion d'épargne en ligne, en interrogeant 1 002 personnes exerçant une activité économique avec un statut de travailleurs indépendants : professions libérales réglementées ou non réglementées, freelances, auto-entrepreneurs, micro-entrepreneurs.

« Touchez pas au grisbi ! »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

La trésorerie des indépendants porte bien son nom et semble bien cachée… En effet, pour plus de 77 % des travailleurs indépendants, la trésorerie reste tranquillement sur un compte courant. Une somme qui ne rapporte donc rien et fait même perdre de l'argent chaque mois compte tenu de l'inflation. La seule vertu à cette action serait donc simplement de "rassurer" les professionnels.
Pour 31 % des indépendants, la question ne se pose pas puisqu'ils déclarent ne pas avoir d'argent de côté disponible. A la troisième place du classement, 26 % utilisent un peu de leur trésorerie pour investir et développer leur activité.

En tant qu'indépendant(e), que faites-vous de votre trésorerie ?		
Classement	**Réponses**	**Pourcentages**
N°1	**Je n'en fais rien et la laisse sur mon compte courant**	**77 %**
N°2	Je n'ai pas de trésorerie	31 %
N°3	Je l'investis pour développer mon entreprise	26 %
N°4	Je l'investis en comptes courants rémunérés	18 %
N°5	Je l'investis en immobilier (SCPI, OPCI, Locatif…)	9 %
N°6	Ne se prononce pas	4 %
N°7	Je l'investis en bourse et cryptomonnaies	1 %
N°8	Je l'investis en actifs non côtés (Startups, Alternatifs)	1 %

93% d'indépendants prêts à faire travailler leur trésorerie, mais…
Pourtant, plus de 71% des indépendants aimeraient bien faire fructifier leur trésorerie mais ignorent totalement comment procéder. Qui plus est, 22% déclarent vouloir le faire « absolument », démontrant ainsi une forte volonté d'utiliser cet argent de façon plus active.

En tant qu'indépendant(e), aimeriez-vous faire fructifier votre trésorerie ?	
Réponses	**Pourcentages**
Oui mais j'ignore comment faire	**71 %**
Oui absolument	22 %
Non	2 %
Ne se prononce pas	5 %

Mais avec beaucoup d'appréhension !
Parmi toutes les raisons qui peuvent empêcher les indépendants d'utiliser une partie de leur trésorerie, c'est la peur de perdre une partie ou la totalité de cette somme qui arrive en tête pour plus de 62% d'entre eux.
Il existe également un manque de confiance dans les solutions d'investissement proposées pour 17% des personnes interrogées.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Enfin, 12% manquent cruellement de connaissances financières et avouent ne pas savoir qu'il existe des solutions de placement de trésorerie.

Qu'est-ce qui vous freine le plus dans le fait de toucher à votre trésorerie ?	
Réponses	**Pourcentages**
La crainte de perdre une partie ou la totalité des sommes placées	**62 %**
Le manque de confiance dans les solutions proposées	17 %
Je ne sais pas qu'il existe des solutions de placement de trésorerie	12 %
De ne pas pouvoir effectuer des retraits à tout moment	8 %
Ne se prononce pas	1 %

2 indépendants sur 3 inquiets pour leur retraite

Les personnes qui exercent une activité professionnelle à leur compte, ne semblent pas du tout voir leur fin de carrière en rose…

Ainsi, à la question « En tant qu'indépendant(e), quel est votre sentiment pour votre retraite ? », près de 25% répondent être « inquiets » et 41% « très inquiets » !

Seulement 11% se déclarent « très confiants » et 21% « moyennement ».

Une vision de l'avenir peu rassurante dans l'ensemble mais qui n'est pas prise à bras le corps par les indépendants.

En tant qu'indépendant(e), quel est votre sentiment pour votre retraite ?	
Réponses	**Pourcentages**
Je suis très confiant(e)	11 %
Je suis moyennement confiant(e)	21 %
Je suis inquiet(e)	25 %
Je suis très inquiet(e)	**41 %**
Ne se prononce pas	2 %

Une retraite très floue…

Soucieux ou pas de leur fin de carrière, seulement 49% des indépendants ont mis en place un plan d'épargne retraite. Et si 43% ne l'on pas fait, 8% ignorent même si c'est le cas ou pas…

Cette question semble donc diviser les travailleurs indépendants qui manquent de vision sur le long terme et qui préparent mal leurs vieux jours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

En tant qu'indépendant(e), avez-vous un plan d'épargne retraite ?	
Réponses	Pourcentages
Oui	**49 %**
Non	43 %
Je ne sais pas	8 %

Le manque de connaissance sur les dispositifs liés à la retraite paraît évident lorsque seulement 41% des indépendants avouent savoir que leur petite entreprise peut cotiser pour leur retraite.
6% savent que cela existe mais n'ont pas encore effectué de démarches dans ce sens.
De l'autre côté, 32% ignoraient que leur société était en mesure d'assurer ces cotisations et sont désireux de se renseigner et 14% ne sont pas intéressés par ces questions.

Selon vous, en tant qu'indépendant(e), votre entreprise peut-elle cotiser pour votre retraite ?	
Réponses	Pourcentages
Oui et je suis déjà équipé(e)	**41 %**
Oui mais je n'ai pas franchi le pas	6 %
Non et ça ne m'intéresse pas	14 %
Non mais je vais me renseigner	32 %
Ne se prononce pas	7 %

En manque de conseils ?
Afin de mieux gérer leur trésorerie et leurs comptes de façon plus générale, les indépendants ne sont pas tous logés à la même enseigne côté comptabilité.
En effet, seulement 9 % se disent très bien conseillés par leur comptable ou expert-comptable.
14 % sont plus mitigés et considèrent être moins bien aiguillés.
Plus problématique, 49 % avouent ne pas être du tout conseillés par un professionnel de la comptabilité et 28 % effectuent eux-mêmes cette tâche.

En tant qu'indépendant(e), disposez-vous des conseils d'un comptable ou expert-comptable ?	
Réponses	Pourcentages
Oui, je suis très bien conseillé(e)	9 %
Oui, mais je suis moyennement bien conseillé(e)	14 %
Oui, mais je ne suis pas du tout conseillé(e)	**49 %**
Non, j'effectue moi-même ma comptabilité	28 %

« Laissé sur un compte bancaire, votre argent perd de sa valeur…, explique Sébastien d'Ornano président de Yomoni. Quand notre compte-titres en profil dynamique a rapporté en moyenne 7,7% par an,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

depuis son lancement en 2016, soit un peu plus de 77 % de performance cumulée.** C'est une différence considérable. Avec Yomoni Pro, nous proposons l'une des offres les plus complètes du marché pour répondre aux besoins d'accompagnement patrimonial des indépendants et à leurs aspirations financières. »

Le gouvernement débloque un fonds d'urgence pour les viticulteurs en difficulté



La succession des crises inflationniste, sanitaire et climatique ont frappé de plein fouet certains bassins viticoles. C'est pourquoi le gouvernement met en place un fonds d'urgence de 20M€ pour les viticulteurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

en difficulté de trésorerie. Ce dispositif sera adossé au régime de minimis agricole, qui plafonne les aides à 20 000€ sur trois exercices successifs.

Cette aide vient s'ajouter à la réforme de l'assurance climatique multirisque entrée en vigueur le 1er janvier 2023, dotée de 680 millions d'euros, qui offre la capacité de disposer d'une couverture pour les aléas climatiques, et du plan de soutien annoncé le 6 février 2023, qui prévoit 200 millions d'euros pour engager une campagne de distillation de crise.

« Compte-tenu de la multiplicité des difficultés que traverse cette filière, la réflexion devra porter en synergie sur des outils d'intervention articulés avec la stratégie prospective en cours d'élaboration par la filière à même de permettre aux viticulteurs de redresser la situation sur le long terme », a indiqué le gouvernement.

V.A.